



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL Séance du 20 octobre 2021

Date de la convocation : 12 octobre 2021  
 Nombre de membres : 245  
 En exercice : 240  
 Présents : 121  
 Nombre de délégués ayant donné procuration : 35

Le mercredi 20 octobre 2021 à 14 heures,  
 Les membres du Comité Syndical,  
 légalement convoqués,  
 se sont réunis à Colomiers,  
 sous la présidence de Thierry SUAUD,

### Délibération n° CS202157 : Modification du tableau des effectifs

Nomenclature : 4.1.3 Délibérations relatives aux titulaires et stagiaires

#### PRÉSENTS

- AGOSTI Dominique
- ALENÇON Alain
- ALMERO Jean-Jacques
- ALVADO Régis
- ARMENGAUD Roseline
- ASTOR Jean-Louis
- AUJOULAT Michel
- AURY Jean-Pierre
- BAQUIER Jacques
- BAR Frédéric
- BARBREAU Robert
- BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- BASELGA Michel
- BEDIEE Jean Sébastien
- BERGON Christian
- BEZIAT Denis
- BLOYET Anthony
- BOUBE Patrick
- BOUDON Gérard
- BOUÉ Pierre-Louis
- BRACHET Philippe
- BRANA Jean-Pierre
- BRESSAND Philippe
- CARBONELL Michel
- CASSAGNE Robert
- CASTERA Didier
- CASTEX Frédéric
- CAZARRE Max
- CAZELLES Jean-Pierre
- CHARTIER Patrick
- COLLA Serge
- COMELERANT Guy
- COSTES Philippe
- COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer
- DEBEAURAIN Guillaume
- DELHON Jacques
- DEODATO Jean-Paul
- DESBONNET Guy
- DUCASSE Bernard
- DUHAMEL Thierry
- EMBRY Marie
- ESPIC Bruno
- ESPIE Jean-Claude
- FABRE Christian
- FABRIS Marcel
- FERRERI Arlette
- FEVRIER Anne-Marie
- FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre
- FOURMENT Jean-Luc
- FRITIERE Martine
- FUSEAU Philippe
- GALINON Jérôme
- GALY Brigitte
- GASC Jean-Pierre
- GAUTHIER Jean
- GENNARO SAINT Christine
- GIBERT Janine
- GILLES André
- GILLON Christophe
- GINER Corinne
- GIRAUDO Sébastien
- GLINKOWSKI Julien
- GRIMAUD Robert
- GUILLERMIN Thierry
- HERBAUT Patrick
- HILLAT Brigitte
- JEANBON Patrick
- KONDRYSZYN Serge
- LAFFONT Didier
- LASSERRE Alain
- LASSERRE Marc
- LASSERRE Serge
- LATCHÉ Catherine
- LAVIGNE Gérard
- LECOURT Bruno
- LENEVANEN Cédric
- LIONNET Marc
- LORRAIN Jean-Luc
- LOT Thierry
- MALET Jean-Pierre
- MARCHAND René
- MARTY Francis
- MAZARDO Jean-Michel
- MEIFFREN Isabelle
- MENGAUD Marc
- MERLE-JOSÉ Christine
- MILHAU Claude
- MORO Sébastien

- PALLEJA Patrick
- PAQUELET Pascal
- PARRO Fabrice
- PASSERIEU Bernard
- PEYRAS Henri
- PILON Alain
- PORTES Thierry
- PUYDEBOIS Yves
- RASPEAU Raoul
- RICHARD Jean Louis
- RIQUET Alain
- ROBERT Didier
- RODRIGUES Patrice
- ROUJEAN Edgard
- ROURE Marie-Hélène
- ROUSSEL Jean
- RUSSO Ida

- SALAT Eric
- SALVATICO Jean-Paul
- SANS Pierre
- SARRALIE Claude
- SARRAU Bertrand
- SAURA Olivier
- SAVIGNY Thierry
- SOLOMIAC Christophe
- SOMBRIS Yves
- SUAUD Thierry
- TARRAUBE Gilbert
- TONELLI Marc
- VERGNES Claude
- VIDAL Alain
- WASTJER Michel
- ZARAGOZA Antoine

## **PROCURATIONS**

- ALCAIDE Manuel
- ICARD Evelyne
- ARRIBAGE Laurence
- LATTES Jean-Michel
- SUSIGNAN Alain
- BAUDOIN Patrick
- LEMAGNER Frédéric
- RIBEYRON Franck
- BONNET Bernard
- BICO Carlos
- BOYER Maxime
- BRIAND Sacha
- BRIANTAIS Paul
- BRONDINO Georges
- VINCINI Sébastien
- LOMBARDO Bruno
- CHOLLET François
- CORABRIEU Thierry
- PERRIN Philippe
- DAVEZAC Gilles
- DUMOULIN Jean-Marc
- VINCENT Pierre
- GALAUP Didier
- LAIGNEAU Annette
- GRUEL Marie-Louise
- RIVAL Patrice
- VALCKE Sophie
- PAYAN Miguel
- JACQUET-VIOLLE Valérie
- LOURME Etienne
- MARTY Souhayla
- MICHAUD Elisabeth
- NAVARRO Yvan
- CAMART Joël
- KLOPP-TOSSER Gwenola
- à RASPEAU Raoul
- à ALVADO Régis
- à BAR Frédéric
- à AUJOULAT Michel
- à AURY Jean-Pierre
- à BARBREAU Robert
- à BASELGA Michel
- à BEDIEE Jean Sébastien
- à BEZIAT Denis
- à COSTES Philippe
- à ROURE Marie-Hélène
- à TRAUTMANN Pierre
- à GAUTHIER Jean
- à PASSERIEU Bernard
- à CAZARRE Max
- à CHARTIER Patrick
- à OUSMANE Gnadang
- à LORRAIN Jean-Luc
- à COURTOIS-PERISSE Jennifer
- à FUSEAU Philippe
- à RICHARD Jean-Louis
- à ESPIE Jean-Claude
- à PAQUELET Pascal
- à GASC Jean-Pierre
- à GENNARO SAINT Christine
- à GIBERT Janine
- à GINER Corinne
- à HILLAT Brigitte
- à SOUSSI Nadia
- à SARRALIE Claude
- à MALET Jean-Pierre
- à ROBERT Didier
- à SUAUD Thierry
- à GALY Brigitte
- à BOUDON Gérard

**ABSENTS**

- ADOUE-BIELSA Caroline
- AKA Alain
- ALCAIDE Manuel
- ALLAL Fella
- ALVES Christophe
- AMPOULANGE Françoise
- ARRIBAGE Laurence
- ARSAC Olivier
- AUGE Dimitri
- BAUDOIN Patrick
- BERLUTEAU Xavier
- BERRI Djamel
- BICO Carlos
- BODOT Bernard
- BONNET Bernard
- BORHOVEN Davy
- BOTTAREL Didier
- BOUCHE Jean-Paul
- BOULAY Dominique
- BOUREAU Pascal
- BOUZAIDA Maroua
- BOYER Maxime
- BRIAND Sacha
- BRIANTAIS Paul
- BRONDINO Georges
- CALMETTES Francis
- CAMART Joël
- CANCEL Jean-Philippe
- CAPARROS Pierre
- CHOLLET François
- COGNARD Gaëtan
- CORBARIEU Thierry
- DA SILVA Manuel
- DARDELET Jean-Claude
- DAVEZAC Gilles
- DE PINS LOZE Etienne
- DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- DEJEAN Serge
- DELMOND Ghislaine
- DELPECH Gérard
- DESSEAUX Jean-Pierre
- DUCOMTE Alain
- DUFFORT PIQUES Régine
- DUFRAISSE Cécile
- DUMOULIN Jean-Marc
- DUNAL Jonhny
- DUPEYRON Michel
- DURAND Cédric
- DURAND Christophe
- ESNAULT Emilion
- ESPIAU Benoît
- ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- FRECHOU Jean-Claude
- GAILLARD David
- GALAUD Didier
- GARCIA Damien
- GASPARD Joseph
- GASQUET Etienne
- GRASS Francis
- GRUEL Marie-Louise
- HAJIJE Samir
- HUMEAU Dominique
- ICARD Evelyne
- JACQUET-VIOLLE Valérie
- JOUBE Raymond
- KATZENMAYER Laurence
- KLOPP-TOSSER Gwenola
- LAGORCE Patrice
- LAHIANI Djillali
- LAIGNEAU Annette
- LARGE Alain
- LATTES Jean-Michel
- LEFEVRE Marine
- LEFRANC Gérard
- LEGRIS Jérôme
- LEJEUNE Christine
- LEMAGNER Frédéric
- LOMBARDO Bruno
- LOURME Etienne
- LYORET Sandrine
- MANERO Félix
- MARC David
- MARTY Souhayla
- MICHAUD Elisabeth
- MIQUEL-BELAUD Nicole
- MISIAK Nicolas
- MOURGUE Josiane
- NAVARRO Yvan
- NISON Claire
- NOMDEDEU Raymond
- OCHOA Nina
- OUSMANE Gnadang
- PABAN Michel
- PARRE Frédéric
- PAVAN René
- PAYAN Miguel
- PEIRO Marielle
- PERRIN Philippe
- PHARAMOND Julie
- PLICQUE Patrick
- PONS Quentin
- RACAUD-ESPINOSA Christine
- RIBEYRON Franck
- RIQUET Clément
- RIVAL Patrice
- ROUGE-GANEFF Gimer
- SABATHE Daniel
- SCHWENZFEIER Christian
- SENTOUS Thierry
- SERRE François
- SOULIE Laurent
- SOUSSI Nadia
- STURMEL Philippe
- SUSIGNAN Alain
- THIBAUD Gérard
- TRAUTMANN Pierre
- VALCKE Sophie
- VINCENT Pierre
- VINCINI Sébastien



Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur PALLEJA Patrick **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Le Vice-président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical du 9 octobre 2020 portant délégation de certaines de ses attributions au Bureau, et notamment « prendre toute décision concernant la gestion du personnel du Syndicat, la création de poste restant de la compétence du comité syndical », le Comité Syndical est consulté au titre de sa compétence pour fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs recense tous les emplois, classés par filière et par cadre d'emplois, permanents et non permanents. Cet état du personnel est également annexé à la délibération fixant le budget et le compte administratif. Afin de faire face à des besoins ponctuels ou saisonniers, des créations de postes non permanents sont proposées.

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés décide :**

**Article 1 :** La création d'emplois permanents à temps complet :

- d'un poste au grade d'ingénieur principal, à temps complet, à compter du 01/11/2021.
- d'un poste au grade d'ingénieur, à temps complet, à compter du 01/11/2021.

Après le recrutement, les grades non pourvus seront proposés pour suppression du tableau des effectifs au Comité Technique ainsi qu'au Bureau.

**Article 2 :** La création d'emplois non permanents conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ayant vocation à être utilisés pour des situations exceptionnelles : accroissement temporaire d'activité ou accroissement saisonnier, afin d'assurer la continuité du service :

**Accroissement temporaire d'activité (Art 3-I-1°) :**

- 1 poste de technicien à temps complet, à 35 heures, pouvant bénéficier du régime indemnitaire. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs à compter du 01/01/2022.

- 1 poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet, à 35 heures, pouvant bénéficier du régime indemnitaire. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs à compter du 01/01/2022.



- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet, à 35 heures, pouvant bénéficier du régime indemnitaire. Ce poste répond à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs à compter du 01/01/2022.

**Article 3 :** Approuve le tableau des effectifs modifié et annexé à la présente délibération.

**Article 4 :** Autorise le Président à signer les actes correspondants aux postes créés ci-dessus.

**Article 5 :** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes seront inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme

Le Président  
  
Thierry SBRAND

Vu et affiché à la porte du SDEHG,  
Le

05 NOV. 2021

Résultat du vote :

Pour 156

Contre 0

Abstention 0

Non-participation au vote 0

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*